

# GESTIONNAIRE VACANCES SCOLAIRES

## Accueil de Loisirs Extrascolaire 2023 - 2024

### ○ ACCUEIL

L'Accueil de Loisirs extrascolaire accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans. Il est ouvert **en période de vacances scolaires**, de 7 h 30 à 18 h 30 (à l'exception des weekends et jours fériés), selon les conditions suivantes :

- à la journée avec ou sans repas,
- ou à la demi-journée avec ou sans repas.

L'accueil des enfants se fait de 7 h 30 à 9 h 00, de 11 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 14 h 00.

Le soir, les parents peuvent reprendre leur(s) enfant(s) à partir de 16 h 30.

### ○ LIEU

Le lieu d'accueil de l'Accueil de Loisirs Extrascolaire est situé sur 2 sites (parfois un seul centre sera ouvert) :

**Pour les enfants de la classe de T.P.S. au G.S.** : Rue Morel à Gréville-Hague et l'école maternelle de Gréville-Hague pour le temps de sieste et activités calme.

**Pour les enfants en classe de C.P. jusqu'au C.M.2** : 260 Rue du Tram à Urville-Nacqueville (pour les plus grands, utilisation possible de la Maison du Temps Libre 8 Place du Chêne Centenaire à Urville-Nacqueville).

### ○ INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscriptions (fiche de renseignements et fiche sanitaire) sont à retirer (aux jours et horaires d'ouverture) :

- à l'Accueil de Loisirs situé 260 Rue du Tram à Urville-Nacqueville (☎ 02.33.03.36.02),
- au secrétariat des associations situé 615 Rue Saint-Laurent à Urville-Nacqueville (☎ 02.33.78.82.53 ou ✉ enfance.urville@famillesrurales.org),
- à la Maison du Temps Libre 8 Place du Chêne Centenaire à Urville-Nacqueville (☎ 02.33.52.93.40).

Plusieurs fiches de fréquentation établissant le planning de présence de(s) l'enfant(s) sont également à retirer et à remettre soit par mail (✉ enfance.urville@famillesrurales.org).

## A / L'ACCUEIL A LA JOURNEE

① Commune de La Hague (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30) :

Commune de La Hague					
Quotients familiaux	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 sans garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + ½ heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure ½ de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 2 heures de garderie
< à 208 €	4,08 €	4,74 €	5,36 €	5,66 €	5,97 €
208 € à 292 €	4,28 €	4,95 €	5,56 €	5,87 €	6,17 €
293 € à 382 €	4,49 €	5,15 €	5,76 €	6,07 €	6,38 €
383 € à 517 €	4,69 €	5,36 €	5,97 €	6,27 €	6,58 €
518 € à 752 €	4,90 €	5,56 €	6,17 €	6,48 €	6,78 €
> à 752 €	5,10 €	5,76 €	6,38 €	6,68 €	6,99 €

② Hors Commune de La Hague (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30) :

Hors Commune de La Hague					
Quotients familiaux	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 sans garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + ½ heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure ½ de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 2 heures de garderie
< à 208 €	5,92 €	6,87 €	7,76 €	8,21 €	8,65 €
208 € à 292 €	6,21 €	7,17 €	8,06 €	8,51 €	8,95 €
293 € à 382 €	6,51 €	7,47 €	8,35 €	8,80 €	9,24 €
383 € à 517 €	6,80 €	7,76 €	8,65 €	9,10 €	9,54 €
518 € à 752 €	7,10 €	8,06 €	8,95 €	9,39 €	9,83 €
> à 752 €	7,40 €	8,35 €	9,24 €	9,69 €	10,13 €

## **B / L'ACCUEIL A LA DEMI-JOURNEE**

① **Commune de La Hague** (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h 30 ou 12 h 00 à 17 h 30) :

Quotients familiaux	Commune de La Hague		
	Matin + repas ou repas + après-midi  sans accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + ½ heure d'accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + 1 heure d'accueil complémentaire
< à 208 €	3,06 €	3,72 €	4,34 €
208 € à 292 €	3,16 €	3,83 €	4,44 €
293 € à 382 €	3,26 €	3,93 €	4,54 €
383 € à 517 €	3,37 €	4,03 €	4,64 €
518 € à 752 €	3,47 €	4,13 €	4,74 €
> à 752 €	3,57 €	4,23 €	4,85 €

② **Hors Commune de La Hague** (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 13 h 30 ou 12 h 00 à 17 h 30) :

Quotients familiaux	Hors Commune de La Hague		
	Matin + repas ou repas + après-midi  sans accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + ½ heure d'accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + 1 heure d'accueil complémentaire
< à 208 €	4,44 €	5,40 €	6,28 €
208 € à 292 €	4,59 €	5,55 €	6,44 €
293 € à 382 €	4,74 €	5,70 €	6,59 €
383 € à 517 €	4,90 €	5,85 €	6,74 €
518 € à 752 €	5,05 €	6,01 €	6,90 €
> à 752 €	5,20 €	6,16 €	7,05 €

## ○ INFORMATIONS AUX PARENTS

Si votre(vos) enfant(s) fréquente(nt) de façon régulière ou ponctuelle l'Accueil de Loisirs extrascolaire vous pouvez, sous certaines conditions, déduire ces frais de votre déclaration d'impôt. Il faut pour un couple que les 2 parents travaillent (au moins un mi-temps pour l'un et l'autre) ou que l'un et l'autre soit dans l'impossibilité de travailler (maladie, invalidité, handicap, étudiant, ...). Les frais de repas ne seront pas pris en compte. Si vous pensez être concerné, nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir le justificatif nécessaire.

Fait à Urville-Nacqueville, le 1<sup>er</sup> janvier 2024

LE PRESIDENT  
Nicolas PIQUOT



